

Pour une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie relevant du programme

Artiste rencontre territoire (A.R.T.)

*la ville d'Haubourdin,
en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France,
le Rectorat de l'Académie de Lille,
la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord,
les communes du territoire des Weppes ;*

*et en lien avec le Conseil Départemental du Nord,
le Conseil Régional des Hauts-de-France,
et la Métropole Européenne de Lille,*

***lance un appel à candidatures en direction des artistes de
tous les domaines d'expression***

1 – Cadre de la résidence-mission

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes mais aussi de tous les autres habitants de son territoire la ville d'Haubourdin s'engage en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC) dans la réalisation d'une résidence-mission à des fins d'éducation artistique tout au long de la vie.

Cette résidence-mission se mène également avec le rectorat de l'académie de Lille – délégation académique aux arts et à la culture (DAAC), la direction des services départementaux de l'éducation nationale – (DSDEN – Nord) et avec des communes du territoire des Weppes . Ceci en lien avec le conseil départemental du Nord, le conseil régional Hauts-de-France et la métropole européenne de Lille

Elle est proposée à un artiste ou à un collectif d'artistes, relevant de l'un ou l'autre des différents domaines d'expression ou les faisant se croiser, désireux de contribuer de manière forte à une dynamique d'appropriation collective d'un nouvel équipement culturel sis sur la commune d'Haubourdin et appelé à rayonner, au minimum, sur le territoire des Weppes : **la ferme du Bocquiau.**

La résidence permettra de préparer l'ouverture de l'équipement prévue courant septembre 2017 et son premier lancement de saison.

La Ville d'Haubourdin a décidé la rénovation de la Ferme du Bocquiau afin de préserver un élément du patrimoine datant du XVème siècle dans lequel des éléments de constructions remarquables méritent d'être préservés. Le bâtiment est au cœur d'un quartier à la fois populaire et paysager. La population qui vit dans ce quartier est plutôt mixte socialement. La structure est proche des écoles , d'un collège et de structures de loisirs.

Cette ancienne ferme offre l'opportunité d'y installer une infrastructure culturelle accessible à tous et adaptée aux diverses formes de création artistique. Sont prévus des espaces d'exposition, de pratiques artistiques et un théâtre de poche de 100 places. Cette espace fera la part belle à la création en accueillant régulièrement des artistes en résidence. Le projet a également l'ambition de fédérer les habitants autour d'une dynamique commune et de leur permettre de s'impliquer et

de s'approprier cet outil

<http://www.haubourdin.fr/ferme-bocquiau/>

Cette présence artistique correspond également au souhait des différents partenaires de contribuer ainsi, à la constitution du parcours d'éducation artistique et culturelle qui doit être garanti à chaque enfant, chaque adolescent et chaque jeune adulte, dans ses différents temps : scolaire, péri-scolaire et hors-scolaire.

Au-delà de cette jeunesse, c'est l'ensemble des habitants qui est concerné. Les habitants d'Haubourdin mais aussi ceux des communes avoisinantes, relevant du territoire des Weppes, susceptibles de participer de cette dynamique d'appropriation de la ferme du Bocquiau. Cette notion devra être au cœur de la proposition artistique. Cette dernière devra tenir compte de l'usage passé de l'équipement : ferme au carré, grenier de l'hôpital, etc.

Les partenaires de la résidence-mission sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'action culturelle comme de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc ...

Cette résidence-mission relève du programme A.R.T. Pour en savoir plus sur ce programme il vous suffit de cliquer sur le lien suivant :

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/spip.php?article103>

Et pour en savoir plus sur le principe de résidence-mission, il vous suffit de cliquer sur cet autre lien :

http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/Residence_mission_mise_a_jour_octobre_2016.pdf

2- À propos du présent appel à candidatures.

Il est donc recherché en vue de cette résidence-mission qui va se déployer sur le territoire des Weppes qui constitue l'une des subdivisions de la métropole européenne de Lille (MEL) un artiste professionnel relevant de l'un ou l'autre des différents domaines d'expression artistique, dont la recherche et la démarche, sont délibérément inscrites dans le champ de la création contemporaine et n'hésitant pas, ponctuellement ou régulièrement, à les croiser avec un intérêt pour le patrimoine, dans ses différentes dimensions.

L'artiste candidat, étant Français ou Étranger a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Il est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté culturelle, socio-culturelle, scolaire, éducative, associative. Il maîtrise l'usage oral de la langue française. **L'artiste retenu est appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission.**

Il est autonome dans ses déplacements et dispose d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

La période de résidence, à proprement parler, est prévue en deux temps : du **29 mai 2017 - 2 juin 2017** une semaine d'immersion permettra à l'artiste de découvrir le territoire. Puis une seconde partie du **28 août 2017 au 15 décembre 2017**. Il s'agit donc d'une résidence de quatre mois pleins, consécutifs, soient dix-sept semaines, à raison de 5 à 6 jours par semaine.

En ce qui concerne la rétribution de l'artiste-résident, il est précisé ici que **le coût total employeur ne peut excéder en aucun cas 24 000,00 euros.**, pour les quatre mois ;

Ce montant prend donc en compte la rémunération brute de l'artiste (toutes charges, taxes et cotisations comprises ainsi que, lorsque concerné, les droits d'auteur) pour la mission, à proprement parler, dans son intégralité à savoir :

- la diffusion d'œuvres déjà existantes et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc, susceptibles de déboucher sur
 - des propositions d'actions de médiation démultipliée
 - des créations conjointes de « gestes artistiques »
- l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes .

Ce sont les contributions respectives de la ville d'Haubourdin et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France qui permettent cette hauteur de rétribution. Il est précisé que le cadre d'emploi le plus approprié est le régime général. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident est signé avant le début de la résidence-mission.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la collectivité.

Il s'agit ici de la part des actions de diffusion ne faisant pas l'objet, par ailleurs, d'engagements et d'accords directs avec des structures,, notamment culturelles, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou des expositions de grande envergure (mais cette dernière possibilité ne peut toutefois être systématiquement garantie, elle relève de l'initiative des structures).

Les frais de déplacement sur le territoire d'action sont pris en charge sur la base d'un forfait par la ville d'Haubourdin. C'est également la collectivité qui assure les frais relatifs à l'hébergement du résident. Concrètement, un logement confortable et central est mis à sa disposition sur le territoire.

Enfin, la collectivité prend également en charge un voyage aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine).

En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

La direction régionale des affaires culturelles prend en charge le coût relatif à la tenue, si souhaitée par les autorités locales de l'éducation nationale, d'une *27e heure artistique*, animation pédagogique destinée aux enseignants du premier degré mais également ouverte aux enseignants du second degré et à d'autres professionnels. Cette rencontre se déroule en amont de la résidence. La prise en charge est effective si la *27e heure artistique* a lieu hors période de résidence à proprement parler. Elle recouvre la rétribution et le voyage aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine). Cette 27ème heure artistique serait organisée pendant la semaine d'immersion (fin mai-début juin).

3 – Le territoire d’action et les partenaires locaux

Le territoire d’action sur lequel se déploie la résidence-mission, la ville d’Haubourdin et les communes du territoire des Weppes pouvant participer à la dynamique d’appropriation de la ferme du Bocquiau représente une population d’environ 64 000 habitants. (6 % des habitants de la Métropole Européenne de Lille)

La ville d’Haubourdin compte pour sa part 15 000 habitants.

Afin de faire plus ample connaissance avec cette commune le lien suivant vous dirige sur son site Internet dédié :

<http://www.haubourdin.fr/>

la commune relève de la circonscription scolaire de Lille 2 – Loos

Cela représente pour l’enseignement public :

- 1 groupe scolaire maternelle et élémentaire
- 4 écoles maternelles
- 3 écoles élémentaires
- 2 collèges
- 1 lycée général et technique
- 1 école privée maternelle et élémentaire
- 1 école privée de la maternelle au collège
- 1 IME le Frometz
- 1 Centre d’observation, de placement et de soins (Moutatchous)

Ces différents établissements d’enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire communal, des associations, des structures de loisirs ou des instances diverses qu’il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats :

Citons sans être toutefois exhaustif :

- 1 comité de gestion du Fonds de Participation des Habitants
- 3 associations de quartier (PBI, Comité des Fêtes du P’tit Belgique, Comité des Fêtes de la Rive Gauche
- 1 Centre social avec ses 3 antennes (Le Parc, P’tit Belgique, Heurtebise)
- 1 espace 11/25 ans
- 2 clubs d’ânés
- 1 maison de retraite Thérèse Vandevannet 4 structures d’accueil de personnes âgées
- 23 associations sportives
- Office de tourisme des Weppes

Il s’agit là aussi d’autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Enfin, il est particulièrement pris appui en ce projet fédérateur sur les structures culturelles professionnelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l’artiste. Ces structures sont :

- 1 centre culturel (lieu de diffusion culturelle, de pratiques artistiques, théâtre, arts plastiques)
- 1 école de musique, la bibliothèque
- L’ Agora à Santes, Les Lucioles à Hallennes-les_Haubourdin, le centre culturel « Le Moulin » à Wavrin

4 – Accompagnement

C'est la commune d'Haubourdin (et plus particulièrement ses services : direction jeunesse, sports loisirs et culture et service développement local et cohésion sociale), qui ont accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action.

À ce titre, elle :

- accompagne l'artiste-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes désireuses de s'associer à l'action ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires,
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître,
- facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias,
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget...)

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent l'artiste-résident et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (D.A.A.C. et D.S.D.E.N.).
- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec l'artiste retenu. C'est le programme d'animations pédagogiques intitulé la *27e heure artistique* qui est ici en jeu.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident. En vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la commune d'Haubourdin en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la commune d'Haubourdin

5 – Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose,

- à prendre connaissance le plus attentivement possible du document intitulé « **qu'est - ce qu'une résidence-mission** ». Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, très renseignant :

http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/Residence_mission_mise_a_jour_octobre_2016.pdf

- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 3 de ce présent appel, intitulé : « **le territoire d'action et les partenaires locaux** »,

Ceci afin de pouvoir faire acte de candidatures en parfaite connaissance de cause. Et, si tel est le cas, la démarche est la suivante : il suffit d'adresser, par envoi électronique uniquement, sous format PDF,, un dossier comprenant :

1) une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques (*).

2) un curriculum vitae ;

3) un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste-candidat ;

4) une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant le temps de résidence (et éventuellement avant ou après. À préciser le cas échéant). Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence .

() Il n'y a aucun projet à produire, puisque ce présent appel à candidatures fait déjà état d'un projet très précis aux phases définies et décrites .
Le souhait des partenaires de la résidence-mission étant d'inscrire l'acte de candidature dans un cadre de simplification la plus poussée possible .*

à l'adresse électronique suivante : residence.mission@haubourdin.fr

Sujet : **A.R.T. 2017 – Ferme du Bocquiau**, suivi du **domaine artistique** suivi du **nom** de l'artiste ;

Ceci pour le **15 décembre 2016** dernier délai,

Dans le cas où l'artiste-candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville –Résidence ferme du Bocquiau – service du développement local et cohésion sociale
11, rue Sadi Carnot 59 320 HAUBOURDIN

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du programme A.R.T.

Le nom de l'artiste retenu sera annoncé le **20 janvier 2017** au plus tard.

Contacts :

Julie Houziaux – Directrice jeunesse Sports Loisirs et Culture – Hôtel de Ville – 11 rue Sadi Carnot
à Haubourdin – jhouziauxhaubourdin.fr

Jean Christophe LAMBLIN - Responsable développement local et cohésion sociale – 11 rue Carnot
à Haubourdin – jclamblinhaubourdin.fr

Tél. : 03.20.44.02.90